

RÈGLEMENT DU FESTIVAL DES PLANCHES 2020

Article 1 – Présentation

Le festival des Planches est organisé par la compagnie Léon Natan, la compagnie l'enVers du décor et l'AGOPOP.

Il est ouvert à toutes les troupes de théâtre amateurs (seuls les metteurs en scène et régisseurs peuvent être professionnels) proposant une pièce en langue française de 1h30 maximum pour les spectacles de 17h et de 2h maximum pour les spectacles à 21h.

Article 2 - Dates et lieux

Dates : Le festival a lieu du **mercredi 8 juillet au samedi 11 juillet 2020**

Lieu : Salle des fêtes de Méaudre à Autrans-Méaudre en Vercors

Représentations : Tous les soirs:

- 1 spectacle à 17h (sauf mercredi 8 juillet à 18h)
- 1 spectacle à 21h

Article 3 - Prestations techniques

La salle est équipée en matériel son et lumière (fiche technique en cours d'élaboration).

L'organisateur s'engage à fournir, à la compagnie, un espace scénique aux dimensions de 6 m de front de scène x 4 m de profondeur.

Chaque troupe apporte ses décors et accessoires et s'adapte aux équipements de la salle.

La troupe s'oblige à venir avec son ou ses techniciens (2 au maximum), à décharger, à monter et à démonter les décors dans les temps précisés sur le dossier de candidature. (Attention le temps de montage pour le spectacle de 21h ne doit pas dépasser 1h30).

La régie est assurée par le technicien propre à la troupe avec l'aide de notre technicien si nécessaire. Un plan de feu doit être adressé à l'organisateur.

Article 4 - Accueil des troupes

Un repas est servi aux deux troupes de la journée après le deuxième spectacle de la soirée. L'accès à l'autre spectacle de la journée est offert aux troupes participantes.

Un catering léger est prévu dans la loge.

Les frais de déplacements sont remboursés par un forfait de 150€.

Les troupes s'engagent à promouvoir le festival dans leur réseau.

Article 5 - Droits d'auteurs

La demande d'autorisation et de règlement des droits d'auteurs est effectuée par la compagnie auprès de la SACD (et de la SACEM si nécessaire) (*le prix d'entrée est compris entre 5 et 8€ et la jauge de la salle sera comprise entre 100 et 200 pour le festival*). L'organisateur se charge de rembourser les droits d'auteur à la compagnie sur justificatif de la facture de la SACD (et de la SACEM si nécessaire).

Article 6 - Droit à l'image

Les troupes participantes autorisent l'organisateur à diffuser photos/vidéos sur les supports de communication liés au festival. Elles donnent également leur accord pour la diffusion des photos prises durant le festival qui seront libres de droit.

Article 7 - Critère de Sélection du spectacle

Toute proposition de spectacle devra être vue par l'organisateur.

Merci de bien vouloir indiquer des dates de représentations ou de répétitions.

Dans l'impossibilité de voir en direct votre spectacle, veuillez nous adresser un DVD (ou un lien vers une vidéo partagée sur internet).

Date de clôture des candidatures : 30 mars 2020

Festival des Planches

Contacts : Emmanuel Michalon 07 81 40 70 76 –

Laurent Arnould 06 59 66 89 48

Mail : festivaldesplanc